

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250828DEC086

Objet: Don de 3 tableaux peints par Ivonne Müller

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant à accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,

CONSIDERANT le courrier de Madame Ivonne Müller domiciliée à Grimma en Allemagne en date du 15 juillet 2025, faisant don de 3 de ses oeuvres à la Ville de Bron,

CONSIDERANT que ce don intervient dans le cadre du 50^e anniversaire de jumelage entre les villes de Bron et Grimma,

DECIDE

Article 1 : il est décidé d'accepter le don de 3 oeuvres d'Ivonne Müller, précisées ci-après :

- *Ma ville Grimma 1*, fineliner sur papier, imprimé sur toile
- *Ma ville Grimma 2*, fineliner sur papier, imprimé sur toile
- *Ma ville Grimma 3*, fineliner sur papier, imprimé sur toile

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Müller, Ivonne
Leipziger Strasse 22
04668 Grimma

Grimma le 15.07.2025

Je soussignée, Ivonne Müller, déclare ce jour la donation de 3 tableaux peints par moi-même :

- *Ma ville Grimma 1, fineliner sur papier, imprimé sur toile*
- *Ma ville Grimma 2, fineliner sur papier, imprimé sur toile*
- *Ma ville Grimma 3, fineliner sur papier, imprimé sur toile*

au profit de la ville de Bron représentée par son maire M. Jérémie Bréaud.

Ces tableaux ont été donnés dans le cadre du jumelage entre Grimma et Bron, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du jumelage.

Cette donation est sans condition ni charge pour la ville de Bron.

